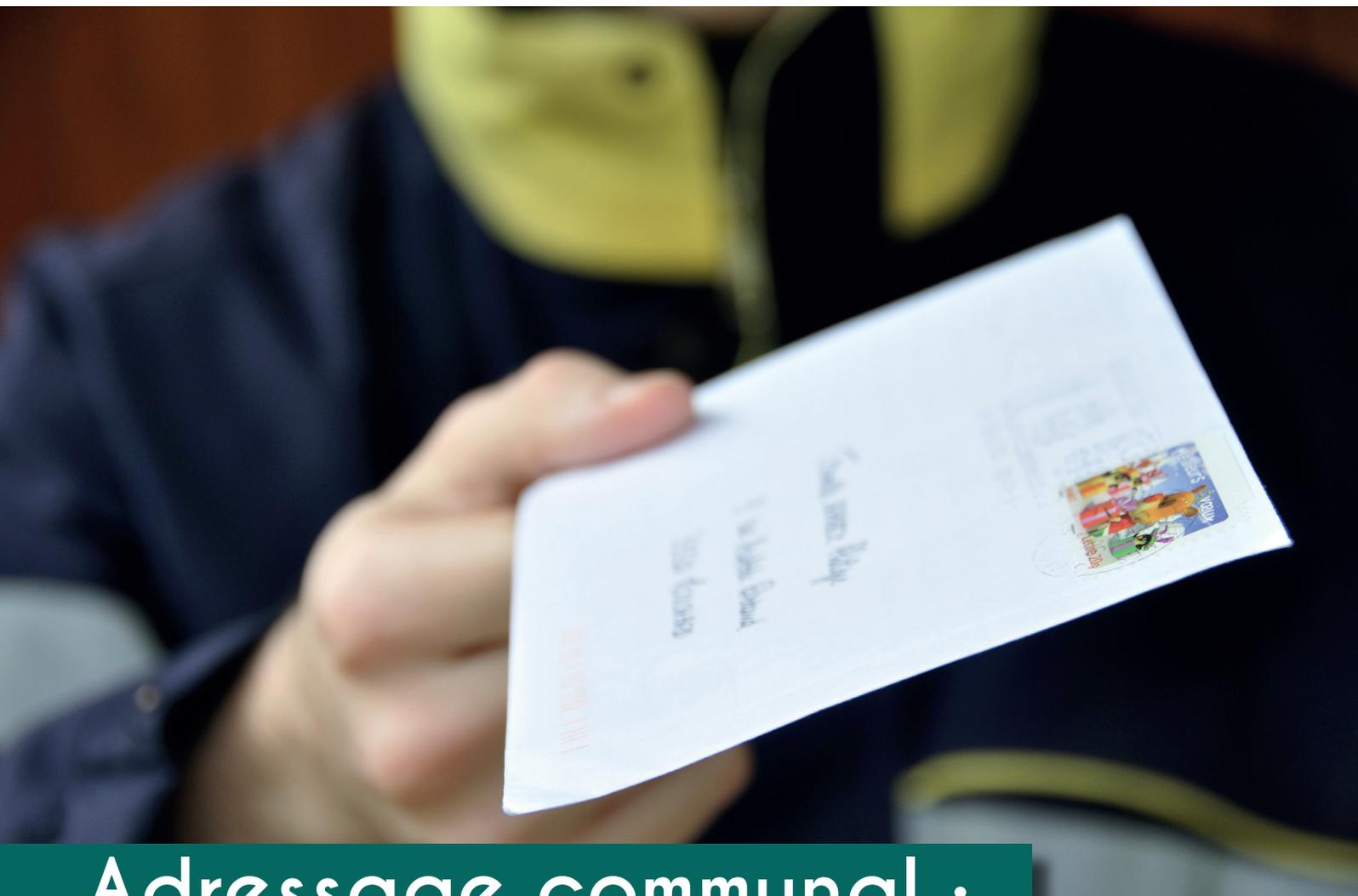


VAL.com

Le magazine d'info de Val-Couzesnon
Décembre 2021 - n°4



Adressage communal : le guide complet

■ Retour sur ...
La Foire
Saint-Denis

■ Actualité
Opération Argent
de Poche

■ À la une
Le Centre de
Vaccination

SOMMAIRE

Edito du maire	3
Retour sur	4
Actualité	6
A la une	8
En travaux	9
Dossier spécial « Adressage: le guide »	10
Le CCAS	12
Vie des commerces	14
Tribune politique	15

HORAIRE D'OUVERTURE

Hôtel de ville de Val-Couesnon

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h - 12h et 15h - 17h30
Mercredi : 9h - 12h
Samedi : 9h - 12h

Mairie annexe de La Fontenelle

Mardi : 14h - 17h

Mairie annexe de Saint-Ouen-la-Rouërie

Mardi : 9h - 12h
Jeudi : 14h - 17h

Mairie annexe de Tremblay

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h - 12h
Samedi : 9h - 12h (1 samedi sur deux, les semaines paires)

CONTACTS

Adresse mail : accueil@valcouesnon.fr

Mairie de Val-Couesnon

1 rue de Fougères à Antrain
02.99.98.71.30

Mairie annexe de La Fontenelle

11 rue de la Quintaine à La Fontenelle
02.99.98.32.89

Mairie annexe de Saint-Ouen-la-Rouërie

12 rue d'Antrain
02.99.98.33.07

Mairie annexe de Tremblay

5 rue du Docteur Bertin
02.99.98.20.05

Directeur de la publication : Emmanuel HOUDUS, Maire
Rédaction : Elus et agents de la commune de Val-Couesnon
Conception : Ronan Sallas
Crédits photos : Mairie de Val-Couesnon, Jean-Luc Barbelette, Adobe Stock
Impression : Arc en Ciel Imprimeurs, Fougères-Lécousse
Tirage : 2000 exemplaires



Élections 2022

Vous souhaitez vous inscrire en vue des élections présidentielles et législatives de 2022 ?

Plusieurs solutions existent :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](https://service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés. Cette nouvelle interface a été retravaillée par le ministère de l'Intérieur et la Direction de l'information légale et administrative des Services du Premier ministre (DILA) afin de rendre son utilisation plus facile pour tous ;

- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;

- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription.

Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle ainsi que jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.

Appel à la population:

En 2022, la commune de Val-Couesnon renouvellera sa commission extra-municipale, ouverte aux Valaisiennes et Valaisiens souhaitant participer à la vie communale.

Constituée d'élus et d'habitants, la commission travaille pour :

- proposer aux habitants des espaces de détente et de rencontre,
- revaloriser nos centres-bourgs à travers le logement ou les espaces publics,
- valoriser notre patrimoine local,
- maintenir nos commerces de proximité,
- redonner vie à la commune sous forme d'animation avec l'aide des habitants,
- offrir aux habitants des modes de déplacement adaptés.

Toutes vos idées et propositions seront écoutées, nous avons besoin de votre expérience pour apporter à la municipalité un regard citoyen sur la commune de Val-Couesnon.

Vous serez accompagné, selon les domaines, par des professionnels qui vous feront bénéficier de leur expertise.

La commission se réunit 3 à 4 fois dans l'année, en soirée à l'Hôtel de ville.

accueil@valcouesnon.fr / Lina Al Bolbol : 02 99 98 42 28

Chères Valaisiennes,
Chers Valaisiens,

Lorsque j'écrivais, en fin d'année dernière, l'éditorial du premier bulletin municipal j'étais loin de penser que nous serions toujours, à cette heure, dans un contexte sanitaire et économique incertain.

Malgré les quelques mois de répit intervenus cet été et au début de l'automne nous constatons que le combat contre la pandémie n'est pas gagné et que la vigilance et la mobilisation restent nécessaires.

C'est dans ce contexte totalement inédit que notre municipalité évolue depuis sa prise de fonction.

Menant de front les nombreux défis de la commune nouvelle et toutes les conséquences de la COVID-19 notre équipe se mobilise au quotidien, et avec assiduité, pour réussir Val-Couesnon et pour qu'il y fasse « bon vivre ».

Je demande donc à chacune et à chacun de faire preuve de patience et de compréhension. Tous les dossiers ne peuvent pas se régler rapidement, parfois pour des raisons réglementaires, mais également pour des raisons financières ou de moyens humains.

Pour autant vous constaterez, je l'espère, que des choses avancent favorablement. L'image de Val-Couesnon évolue, se transforme et de nombreux retours positifs nous témoignent que nous pouvons être optimistes pour l'avenir de notre commune.

Un gros travail de régularisation et de mise à niveau sur plusieurs thématiques est entrepris depuis le début du mandat; et en parallèle nous jetons les bases de projets futurs dont la finalité sera de renforcer notre attractivité, favoriser une vision positive et dynamique de la commune tout en développant les services et prestations offertes aux habitants.

Un point d'étape sera fait lors des vœux 2022 sur les principaux dossiers en cours et ceux à venir.

La tâche est immense mais vous pouvez compter sur notre détermination !

Devant ces enjeux majeurs et une époque qui est tout sauf facile, je vous adresse, à l'approche des Fêtes, un message de sérénité et de confiance. Passez de bons moments en famille, entre amis et plus globalement avec toutes celles et ceux que vous aimez. Pensons à nos concitoyens qui seraient isolés et qui apprécieront le petit geste que nous pourrions faire pour qu'ils se sentent moins seuls.

Profitons de ces instants pour nous ressourcer avant d'aborder la nouvelle année et ses défis, nombreux, que nous relèverons ensemble !

Bien sincèrement et bien respectueusement,

Emmanuel HOUDUS

Retour sur ...



Foire Saint-Denis 2021

La traditionnelle foire Saint-Denis s'est déroulée comme chaque année sur Antrain, commune déléguée de Val-Couesnon les 9 et 10 octobre derniers. Les Valaisiens et Valaisiennes, mais aussi les habitants des communes alentour ont pu profiter de ce moment festif sous un soleil radieux.

Les festivités ont commencé samedi par le vide-grenier organisé par l'association Antrain Convivialité, suivi de la traditionnelle vente au déballage le dimanche 10 octobre. La fête foraine a eu lieu sur les deux jours pour le plus grand plaisir des petits et des grands. Cette année, la foire s'est tenue exceptionnellement dans un format réduit. Le contexte sanitaire restant encore incertain, la municipalité a fait le choix de la prudence et a décidé de ne pas proposer la foire dans sa configuration historique, préférant faire une transition avec l'année 2020.

Pour rappel, l'année dernière, la municipalité avait souhaité maintenir la fête foraine afin que les habitants de Val-Couesnon puissent retrouver une ambiance festive en cette période compliquée et que les enfants puissent s'amuser. Il était également important pour la municipalité de permettre aux industriels forains de travailler.

Pour l'année 2022, une réflexion sera engagée, avec l'ensemble des acteurs de cet événement, pour tenter de redynamiser la Foire Saint-Denis.

Rendez-vous donc en 2022 pour une nouvelle Foire Saint Denis!



L'îlot Jouin s'invite à la foire

En marge de la foire Saint-Denis, un stand ouvert aux habitants de Val-Couesnon a été mis en place pour une discussion autour de l'avenir de l'îlot Jouin, situé rue de l'Angle à proximité immédiate de l'église et de l'ancienne mairie d'Antrain.

Ce stand était animé par M. Rapinel, 1^{er} adjoint en charge de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et des mobilités, et M. Halais, maire délégué d'Antrain.

Ce fût l'occasion pour chacun de donner son avis sur le devenir de l'îlot Jouin et les modes de concertation souhaités au moyen d'outils ludiques comme une urne d'expression libre ou un tableau de vote.

Une exposition photo d'anciennes cartes postales d'Antrain ainsi qu'une présentation sur l'histoire de l'îlot Jouin complétaient ce stand qui fut une belle réussite en termes d'échanges et de partage d'opinions.



Les commémorations sur Val-couesnon



Malgré une période sanitaire encore incertaine, les cérémonies commémoratives sur Val-Couesnon ont eu lieu dans les quatre communes historiques. Les enfants de Val-Couesnon, morts pour la France, ont été honorés aux dates du **19 mars, 8 mai, 1^{er} août, 11 novembre et 5 décembre**.

Ces cérémonies se sont déroulées dans le respect des règles sanitaires en présence des associations des anciens combattants, de Monsieur Houdus, maire de Val-Couesnon, des maires délégués et de nombreux élus. Une gerbe a été déposée au pied des monuments aux morts de chaque commune déléguée.

Conseil Municipal des Jeunes

Depuis sa création au mois de mars, le Conseil Municipal des Jeunes de Val-Couesnon s'est organisé en commissions afin d'échanger et de mettre en place plusieurs projets.

Par exemple, la commission histoire du CMJ a proposé un projet autour des souvenirs des personnes âgées. Sous forme d'enregistrements audio, accompagnés de leurs portraits, les aînés évoquent leurs souvenirs avec des flash-backs de voix d'enfants. Leurs récits seront accompagnés d'illustrations des enfants des écoles de Val-Couesnon.



Téléthon 2020

Suite à l'opération 1pile=1don sur la commune de Val-Couesnon 35 fûts ont été remplis, dix tonnes de piles et plus de 2500 € ont été placés dans la cagnotte de l'AFM! Encore merci pour votre engagement! L'opération est reconduite dans les mairies, écoles et commerces de la commune.

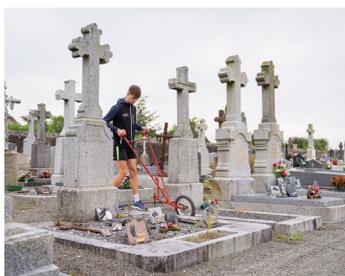


Cérémonie de citoyenneté

Les jeunes majeurs de la commune de Val-Couesnon ont été accueillis le 29 mai dernier afin de leur remettre leur première carte d'électeur en présence de M. Houdus, maire de Val-Couesnon et de M. Droniou, Adjoint en charge de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation.

Ce moment fut l'occasion d'échanger sur les droits et devoirs des citoyens.

Actualités



Opération Argent de Poche

Pour la troisième année consécutive, le dispositif « Argent de Poche » a fait des heureux parmi les jeunes Valaisiens et Valaisiennes. Plusieurs d'entre eux ont effectué des petits chantiers de proximité à l'occasion des vacances scolaires, participant ainsi à l'amélioration de leur cadre de vie, chacun était accompagné d'un agent des services techniques.

Le 27 août, le Maire, M. Houdus, et M. Droniou, Adjoint en charge de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, ont reçu les jeunes pour leur remettre leur argent dûment gagné et les féliciter pour le travail accompli.

L'opération sera vraisemblablement renouvelée sur l'année 2022.

Archivage de Val-Couesnon

Les archives sont une dépense obligatoire de la commune (code général des collectivités territoriales, art. L 2321-2). Elles doivent être conservées pour être consultées pour des besoins administratifs, juridiques ou des recherches historiques. Pour cela, il est nécessaire qu'elles soient bien identifiées et qu'elles soient classées. Elles doivent être regroupées par thème (état civil, élections, bâtiments et biens communaux, voirie...).

Initié en 2020 par la municipalité, la mise en place de l'archivage sur les quatre communes déléguées a d'abord fait l'objet d'un diagnostic de la part du bureau des archives départementales afin de prioriser les communes ayant un besoin urgent de classement et de protection des documents.

L'archivage a donc débuté cette année sur les communes de Tremblay et d'Antrain. Ce travail, effectué par un archiviste vacataire, est long et minutieux : chaque document est contrôlé, répertorié et placé dans des boîtes de protection spécifiques assurant la pérennité des archives.

Les archives d'Antrain, stockées actuellement à l'ancienne mairie, seront déplacées à l'Hôtel de ville.

Les archives des communes déléguées de Saint-Ouen-la-Rouërie et de la Fontenelle seront classées durant l'année 2022.



Concours photo 2021

La première édition du concours photo amateurs a vu le jour cette année sur la commune de Val-Couesnon. Le thème, « Patrimoine/scènes de vie », proposait aux photographes amateurs d'immortaliser la beauté du patrimoine des quatre communes déléguées, mais aussi de mettre en avant les habitants lors de scènes de vie du quotidien. Ce concours fut un franc succès permettant de voir la commune au travers du regard de nombreux artistes de tous âges et de tous niveaux.

60 photos ont été sélectionnées par un jury composé de membres de la municipalité, de professionnels de la photographie et de membres d'associations, elles seront exposées dans les quatre communes déléguées.

Parmi ces photos, 9 lauréats ont été désignés et seront récompensés dans les catégories suivantes : Catégorie jeunes talents, Catégorie adolescents, Catégorie adultes, Catégorie Noir et Blanc.

Salle du Cercle Antrainais

L'Hôtel de ville ne dispose pas d'une salle adaptée pour le conseil municipal, en termes de capacité d'accueil mais surtout en termes d'accessibilité. En octobre, les élus ont voté, avec trois abstentions, pour choisir la salle du Cercle Antrainais comme salle d'honneur de Val-Couesnon pour les réunions (conseil municipal, conseil d'administration du Centre communal d'action sociale), les mariages et le bureau de vote de la commune déléguée d'Antrain.

Les conseils municipaux se dérouleront dorénavant à la salle du Cercle Antrainais.

Concours des maisons fleuries

Cet été a eu lieu le traditionnel concours des Maisons fleuries 2021 de Val-Couesnon.

Ce rendez-vous annuel récompense les habitants qui participent à l'embellissement de la commune en fleurissant jardin, façade et balcons.

Il fallait bénéficier d'un fleurissement visible depuis la voie publique pour s'inscrire au concours. Les catégories étaient les suivantes : maisons avec environnement, pavillons, simples façades et parcs et jardins.

Une catégorie spéciale a été créée cette année, récompensée par le prix « Val-Couesnon ». Ce prix consiste en la mise en place d'objets du quotidien détournés et inclus dans le fleurissement (vieille brouette, pot à lait, etc).

La municipalité tient à remercier les participants à ce concours et vous donne rendez-vous l'année prochaine.



Le Palmarès 2021

Maisons avec environnement

1. Jeanine Haigron
2. Angèle Lemoine
3. Marie-France Lefeuve
4. Mme et M. Ruault
5. Mme et M. Vallée
6. Mme et M. Crespel
7. Colette Prenveille
8. Viviane Hélaudais

Pavillons

1. Christiane Tournelier
2. Mme et M. Duguépéroux
3. Mme et M. Brossay
4. Mme et M. Bertel
5. Mme et M. Haudebert
6. Philippe Lefeuve
7. Isabelle Porcher
8. Jacqueline Guinebault
9. Élisabeth Guiard

Simplees façades

1. Marie-Thérèse Porcher
2. Jean-Pierre David
3. Mme David et M. Lemétayer
4. Sylvie Brault
5. Francine Sauvaget
6. Mme et M. Lemonnier
7. Jeanine Podevin
8. Mme et M. Brault
9. Alice Mouazé
10. Marcel Scolan

Parcs et jardins

1. Chantal Poussin
2. Thérèse Guérin
3. Évelyne Aussant
4. Mme et M. Jumel
5. Mme et M. François Avril
6. Mme et M. Berthaud

Prix spécial « Val-Couesnon »

Marcel Scolan

CPRB

Antrain a obtenu le label Commune du Patrimoine Rural de Bretagne en juin 2018. L'objectif de ce label est de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager. L'attribution du label, pour sept ans, en est la reconnaissance.

La municipalité a fait le choix de solliciter l'extension de ce label aux trois autres communes qui composent Val-Couesnon. Les membres du CPRB ont donc visité chacun des bourgs et des hameaux, accompagnés des maires délégués et de plusieurs autres élus.

Une réunion publique a eu lieu le 2 décembre dernier, en présence des membres du CPRB, de l'APPAC (l'Association pour la promotion du patrimoine de l'Antrainais et du Coglais), des élus afin de présenter aux Valaisiens et Valaisiennes les enjeux de l'aménagement patrimonial de la commune, mais aussi de les renseigner sur les organismes à consulter et les aides possibles avant d'engager des travaux chez soi.



Pôle Social et Solidaire

En juin dernier a ouvert le Pôle social et solidaire de Couesnon Marches de Bretagne. Il est situé dans l'ancien hôpital René-Le Hérisse, dans la commune déléguée d'Antrain.

Ce bâtiment accueille une multitude de services de la communauté de communes. À savoir : le Point information jeunesse (PIJ), le Point accueil emploi (PAE), Ados explorers, l'animation famille, l'ADMR (Aide à domicile) et la ludothèque. Mais aussi les différentes permanences des acteurs sociaux, tels que la CAF, le médiateur de justice, le CDAS (Centre départemental d'action sociale) ainsi que la Maison France Services. Les Restos du cœur ont déménagé dans un nouvel espace, au rez-de-chaussée.



Centre de vaccination

Le centre de vaccination a ouvert ses portes le 20 avril 2021 dans l'ancienne mairie d'Antrain, commune déléguée de Val-Couesnon. Il est le fruit d'un travail commun entre l'ARS, la préfecture, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), le centre hospitalier des marches de Bretagne et la municipalité.

Ce centre de vaccination à taille humaine a aussi été l'objet d'un vrai élan de solidarité des

Valaisiens et Valaisiennes : certains se sont chargés du transport des personnes âgées qui n'ont pas de moyen de locomotion, d'autres ont aidé pour l'inscription des patients sur internet, enfin, une trentaine de bénévoles ont participé à l'accueil des patients.

La municipalité remercie particulièrement chacun des bénévoles, amis, voisins qui ont participé à la mise en place et au bon fonctionnement de ce centre. La municipalité tient aussi à remercier le travail de deux personnes en particulier : Mme Stéphanie Legrand, coordinatrice de la CPTS et Mme Huguette Garnier, adjointe en charge des affaires sociales et des solidarités intergénérationnelles, chacune pour leur disponibilité et leur grand investissement dans ce projet. Fort des 9000 vaccins délivrés, il a réouvert ses portes en décembre pour la 3^e dose de rappel.



Les Marchés de Val-Couesnon

Le marché de producteurs est un service de proximité historique et essentiel pour les habitants de Val-Couesnon. La présence de ces marchés permet de garder le lien avec les Valaisiens, mais aussi de montrer aux visiteurs toute la qualité des produits locaux.

Cette année, la municipalité a initié plusieurs changements avec la volonté de dynamiser ce lieu d'échange et de convivialité.

- Déplacement du marché de la commune déléguée d'Antrain.
- Création du marché sur la commune déléguée de Saint-Ouen-la-Rouërie
- Animations du SMICTOM et « journée du jardin »
- Confirmation d'un poste de receveur/placier sur les deux marchés (voir encadré).

Les horaires des marchés de Val-Couesnon sont les suivants : à Antrain, tous les mardis de 9h à 12 h 30, rue de l'hôtel de ville; à Saint-Ouen-la-Rouërie, tous les jeudis de 14 h 30 à 19 h.

Ces horaires permettent aux Valaisiennes et Valaisiens de profiter des deux marchés : le mardi matin pour Antrain et le jeudi après-midi pour Saint-Ouen-la-Rouërie.

Christophe : Receveur-placier



Depuis cette année, Christophe Brégaint, agent technique de la commune, a accepté la mission de receveur-placier.

Le receveur-placier assure le placement des commerçants non sédentaires dans le respect de la réglementation en matière d'installation et d'occupation du domaine public. Il encaisse les redevances liées à l'utilisation du domaine public.

Dans le cadre de sa mission, Christophe intervient pour les deux marchés de Val-Couesnon. Il est accompagné de Pascal Lambert, élu de Val-Couesnon, durant la foire Saint-Denis sur la commune déléguée d'Antrain.

Eglise de Tremblay

Dès le début de son mandat, M. Houdus, Maire de Val-Couesnon et son équipe ont pris à bras le corps ce chantier à l'arrêt depuis plusieurs années. Depuis novembre 2020, les travaux ont grandement avancé avec la rénovation du maître hôtel, du parquet ainsi que le rejointoiement de la nef. Les travaux de rénovation sont désormais achevés. Il reste tout de même le passage de la commission de sécurité prochainement, rendez-vous essentiel pour assurer la sécurité des utilisateurs et visiteurs de ce monument et préalable nécessaire à toute ré-ouverture.

La municipalité souhaite ouvrir dans les meilleurs délais ce lieu important pour les habitants de Val-Couesnon.



La salle multi-activités

Les travaux de la salle multi-activités située dans la commune déléguée de Tremblay continuent, le bâtiment est aujourd'hui hors d'eau et hors d'air, l'aménagement intérieur est en cours. La fin des travaux est prévue pour 2022.

Travaux lavoir d'Organtine

Le lavoir d'Organtine, situé dans la commune déléguée de Tremblay, a fait l'objet de plusieurs modifications cette année : captation de la source existante pour emmener l'eau au lavoir, aménagements des abords, rénovation de la cascade avec pose de drain, sécurisation des abords. Une table de pique-nique sera installée l'année prochaine.



Boulangerie de Tremblay

Les travaux de la future boulangerie-pâtisserie ont démarré en août par le désamiantage du bâtiment. Les travaux continueront sur l'année 2022.

Rénovation des voies hors agglomération

Sur les quatre communes déléguées, hors agglomération, plusieurs routes ont fait l'objet d'une rénovation : pose d'enrobé et sécurisation des accotements.

Rue de la Parlette

Des travaux de pose d'enrobé ont été effectués rue de la Parlette dans la commune déléguée de Saint-Ouen-la-Rouërie. Ces travaux ont été complétés par la création de trottoirs afin d'améliorer la sécurité pour la circulation des piétons. Ces trottoirs ont été délimités par des bordures en granit Breton de Louvigné-du-Désert. Les travaux de réfection de la voie ont été réalisés par l'entreprise Pigeon TP.





ADRESSAGE

L'amélioration des services rendus aux Valaisiens et Valaisiennes constitue une de nos priorités. À cet effet, une action de dénomination des voies et de numérotation des habitations a été menée à bien pour éviter les homonymies au sein de la commune nouvelle de Val-Couesnon et pour nous conformer à la réglementation. Nous vous expliquons dans ce dossier ce qu'est l'adressage et quelles sont les démarches que vous devrez effectuer.

Qu'est-ce que l'adressage ?

L'adresse est un élément clé et structurant pour une commune, elle repose sur trois piliers : elle doit être unique, non ambiguë et géo-localisable.

Une adresse de qualité est l'assurance d'un accès plus rapide et facilité pour les services d'urgence et de secours et peut sauver des vies. Elle facilite les services à domicile. Elle simplifie les raccordements (eau, gaz, électricité, internet). Elle est indispensable pour l'installation de la fibre optique. Elle permet des livraisons plus sûres et plus rapides (courriers et colis).

L'absence d'adresse ou le mauvais adressage engage également la responsabilité du maire. En effet celui-ci est tenu de mettre en œuvre les moyens normatifs et matériels nécessaires à ses pouvoirs de police dans les domaines notamment de l'urbanisme et de la sécurité (Décret N° 94 -1112 du 19 décembre 1994).

Qui est concerné par l'adressage ?



PARTICULIER

Papiers d'identité :

Carte d'identité, passeport et permis de conduire sont toujours valides avec l'ancienne adresse.

Signalez votre modification d'adresse auprès des organismes publics et privés (CPAM, CAF, EDF, La Poste...) sur le site service-public.fr.



PROFESSIONNEL

Vérifiez votre Kbis :

La municipalité a informé le Greffe du Tribunal de Commerce d'Ille-et-Vilaine des modifications d'adressage effectuées sur la commune.

Il vous appartient de vérifier si ces changements ont bien été appliqués à votre entreprise, avant le 31 janvier 2022 sur le site infogreffe.fr.



ASSOCIATION

Signalez votre modification d'adresse :

La modification d'adresse doit être signalée à la préfecture ou à la sous-préfecture.

Les modifications statutaires peuvent apparaître dans le journal officiel des Associations et Fondations d'Entreprise.



PROPRIÉTAIRE

Modifiez votre certificat d'immatriculation :

La mise à jour est obligatoire et doit être réalisée dans le mois suivant la modification d'adresse.

Cette démarche est gratuite et peut se faire en ligne sur le site immatriculation.ants.gouv.fr.

ADRESSAGE

Sur la commune de Val-Couesnon, 2687 points d'adresses ont été recensés, 1100 d'entre eux ont fait l'objet d'une modification.

Pour les personnes concernées par ces modifications, un courrier accompagné d'un certificat d'adressage vous a été déposé dans votre boîte aux lettres vous indiquant votre ancienne et votre nouvelle adresse.

Cette nouvelle adresse n'est effective qu'au 1^{er} janvier 2022.

Un accès en trois étapes pour service-public.fr

Connexion sur le site service-public.fr/particuliers

➤ Cliquez sur "tous les services en ligne"

➤ Puis sur "Changement d'adresse en ligne"

➤ Puis sur "Accéder au service en ligne"

Accueil particuliers > Services en ligne et formulaires > Changement d'adresse en ligne

▲ Être alerté(e) en cas de changement

Changement d'adresse en ligne (Service en ligne)

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Pour déclarer vos nouvelles coordonnées, simultanément auprès de plusieurs services de l'administration et de fournisseurs d'énergie.

Permet d'informer plusieurs organismes publics et privés simultanément :

- Caisses de sécurité sociale et de retraite (Agric.Arrco, Camieg, CGSS, MSA, Cnaf, Cnav, CNMSS, CNRACL, CPAM, Cram, Crav, Enim, F&FDEIE, Ircantec, Mines, RAFF, SASPA)
- Énergie (EDF, Engie, ENERCOOP)
- Pôle emploi
- Service des impôts
- Services en charge des cartes grises (SIV)

Vous pouvez également utiliser ce téléservice pour signaler un changement d'adresse électronique, de numéro de téléphone (fixe ou portable).

Pensez à avoir vos identifiants pour chacun des organismes concernés.

▲ Attention : ce téléservice ne concerne pas les usagers qui partent s'installer à l'étranger, ni les usagers expatriés qui reviennent s'installer en France.

Accéder au service en ligne

Ma nouvelle adresse

Il convient de reporter le nom de l'ancienne commune puis sur une autre ligne le code postal qui ne change pas suivi du nom de la nouvelle commune.



La Poste met à disposition un document utile afin de signaler gratuitement aux expéditeurs le changement de votre adresse. Ce document est disponible à la Poste et dans les mairies de Val-Couesnon.

Les agents de Val-Couesnon restent à votre écoute pour tout renseignement complémentaire, il est aussi possible de joindre la Maison France Services pour vous faire aider dans vos démarches auprès des organismes publics.

Contact Hôtel de Ville: accueil@valcouesnon.fr/0299987130

Maison France Services : accueil public le lundi de 13 h 30 à 17 h 30; le mardi, jeudi et samedi de 8 h 30 à 12 h 30; le mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.
Espace René le Hérisse, Antrain Val-Couesnon

VOICI MA NOUVELLE ADRESSE

Identité du destinataire

N° appartement ou boîte aux lettres - Etage - Cour - Escalier

Entrée - Bâtiment - Immeuble - Résidence

Numéro + libellé de la voie (rue, avenue...)

BP - Lieu dit

Code postal

Localité

COMPLÉTER LES LIGNES EN MAJUSCULES

POUR LA FRANCE NE PAS AFFRANCHIR

FRAC

POUR ÊTRE SÛR D'ÊTRE ACCESSIBLE

Diffusez votre bonne adresse

Mon Adresse Précise

Au dos, mon adresse précise

LA POSTE



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement municipal intervenant dans le domaine de l'aide sociale. Les objectifs du CCAS sont d'organiser l'action sociale et de mettre en œuvre les solidarités dans la commune.

Ses missions sont de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées et de soutenir les personnes en situation de handicap.

1/ Repas traditionnel

La fin de l'année était traditionnellement l'occasion de réunir nos aînés lors du repas organisé par le CCAS. Malheureusement, le rapport au contexte de la crise sanitaire s'avère de nouveau contraignant, les membres du CCAS, ayant toujours à cœur de garantir la sécurité et la santé de chacun, ont pris la décision de décaler ce repas au printemps 2022.

Une invitation sera envoyée à chacun des aînés pour ce moment important, vous pouvez donc déjà bloquer les dates suivantes :

- **Vendredi 11 mars - habitants d'Antrain et La Fontenelle à la salle de La Fontenelle**
- **Samedi 19 mars - habitants de Saint-Ouen-la-Rouërie et Tremblay à la salle de Saint-Ouen**

Ce repas, ouvert aux plus de 60 ans, est une rencontre conviviale et importante pour la commune et les Valaisiens. Cette organisation sera effective sous réserve des normes sanitaires en vigueur à ces dates.

2/ Les réunions du CCAS

Le CCAS s'est réuni trois fois sur l'année 2021 (les 11 mars, 3 juin et 14 octobre). Voici les principaux sujets qui ont été évoqués lors de ces réunions :

- adhésion à l'Union départementale et nationale des CCAS,
- mise en place d'un règlement intérieur et charte,
- réhabilitation de trois logements au 5, 7 et 9 rue des pommiers à Tremblay (travaux fenêtre, porte d'entrée et garage, ravalement de façade, clôture),
- financement pour réhabilitation de ces trois logements,
- mise en place de la procédure de domiciliation et mise à disposition du courrier pour les personnes concernées,
- présentation de l'inclusion bancaire auprès des membres du CCAS,
- vote du compte administratif 2020 et du budget primitif 2021.



3/ Les animations à destination des aînés

La population des plus de 60 ans représente 28 % de la population de Val-Couesnon (soit 1390 habitants).

Comment reprendre pied après la crise sanitaire qui vient d'être vécue ? Comment bien vieillir et se prémunir contre la maladie d'Alzheimer ? Comment prendre soin de soi en tant qu'aidant ?

Ce sont toutes ces questions auxquelles les élus de Val-Couesnon souhaitent apporter une réponse.

Pour cela, ils souhaitent mener sur les deux prochaines années quatre actions sur les quatre communes déléguées de Val-Couesnon à savoir Tremblay, Antrain, La Fontenelle et Saint-Ouen-la-Rouërie.

Actuellement, la commune de Val-Couesnon dispose de deux actions de prévention

- l'activité physique adaptée, animée par Actimut de la Mutualité Française de Bretagne,
- l'atelier nutrition, animé par Brain Up (mis en place en juin 2021).

Le projet proposé par la commune de Val-Couesnon comprendra trois actions :

Première action : une conférence et quatre ateliers sur le sujet de la crise sanitaire.

Deuxième action : cinq ateliers sur le sujet « bien chez soi : pour un habitat pratique et confortable »

Troisième action : sept ateliers sur le sujet « être aidant, être aidé : prendre soin de soi malgré les difficultés ».

Plusieurs de ces actions ont déjà été mises en place avec un retour très positif des participants. Les inscriptions se font en mairie ou auprès de Mme Garnier, adjointe en charge des affaires sociales et des solidarités intergénérationnelles.

Classe 1 de Val-Couesnon



Les classes 1 de Val-Couesnon se sont retrouvées à Roc'Land, samedi 30 octobre en présence du maire, Emmanuel Houdus.

Vie des Entreprises

Les jardins des coccinelles

Sabrina Decaen et Julien Le Huche ont créé en avril une ferme pédagogique en maraîchage avec une production de légumes, petits fruits et fruits, au lieu-dit Villeneuve, commune déléguée de Saint-Ouen-la-Rouërie.

La vente se fait directement à la ferme les mercredis et vendredis de 16 h à 19 h. Vente également en circuits courts chez les distributeurs locaux.

Contact : Facebook Les jardins des coccinelles



Le maraîcher rouge-gorges

Au lieu-dit la Guermondais, dans la commune déléguée d'Antrain, Pierre-Hendrik Botha et Marine Cuminet pratiquent le maraîchage d'agroforesterie (agriculture sous les arbres). Leur volonté est de mettre l'arbre autour de la culture où aucun pesticide n'est présent.

La production est écoulee sur le marché local. Leurs légumes sont aussi disponibles au local du collectif Graines d'Oasis (commande le lundi, pour un retrait le mercredi).

Contact : Facebook; courriel : cuminet.marine@gmail.com

Lamer Couverture

Lamer couverture, entreprise de couverture charpente, s'est installée sur la zone artisanale de Tremblay.

L'entreprise intervient sur un rayon de 20 km essentiellement et travaille plutôt sur la rénovation, mais toutes les demandes concernant les charpentes et les couvertures neuves sont étudiées.

Contact : tél. 06 61 35 93 11; lamercouverturecharpente@gmail.com



Élevage du Moulin Noir

L'Élevage du moulin noir a été créé en mars 2021, il est situé rue du moulin à Saint-Ouen-la-Rouërie, commune déléguée de Val-Couesnon.

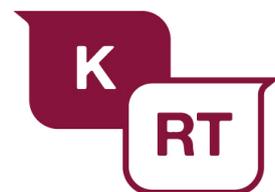
Cyrille Boutet vous propose ses compétences dans l'élevage de chevaux pour professionnels et particuliers.

Contact: Facebook

KRT Traductions

KRT Traductions est un cabinet de traduction allemand-anglais-français. Vous avez besoin d'une traduction certifiée d'un diplôme, d'un acte de naissance ou autre pour vos démarches? Ils sont assermentés et vous pouvez les solliciter en leur écrivant à krt.traductions@orange.fr (ou par SMS ou en laissant un message au 06.80.54.92.24).

Vous souhaitez communiquer autour de la création de votre entreprise ou de changements intervenants dans celle-ci ? N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse : r.sallas@valcouesnon.fr



TRADUCTIONS

En pratique

Permanences SCoT

Une permanence avec un agent du SCoT est assurée chaque 1er jeudi du mois à l'Hôtel de ville de Val-Couesnon.

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat...

L'agent du SCoT est donc disponible pour répondre à toutes vos demandes liées à l'urbanisme (Conseils sur la constitution du dossier, faisabilité du projet...).

BIEN VIVRE ENSEMBLE A VAL-COUESNON

Préparer l'avenir tout en gérant le quotidien : tel est le cap que suit la majorité municipale. Notre équipe est plus que jamais présente à vos côtés : au soutien des associations, qui ont pu reprendre leurs activités ; aux côtés des écoles, auxquelles la commune a consacré un effort budgétaire conséquent, et plus largement de la jeunesse, avec le CMJ ; aux côtés de celles et ceux qui ont le plus besoin de solidarité, au travers des actions du CCAS ; aux côtés des commerçants quand nous exonérons de loyers les restaurants fermés pour cause de COVID et occupant des locaux nous appartenant ; à vos côtés, Valaisiennes et Valaisiens, quand nous répondons à vos très nombreuses et souvent légitimes sollicitations, quand nous réalisons des travaux, quand nous relançons ou créons des marchés.

Le quotidien des élus c'est aussi participer activement aux réunions des multiples structures dont la commune est membre, porter la voix de Val-Couesnon, de ses habitants, ce qui ne fut hélas pas toujours le cas par le passé. Cette action invisible aux yeux du grand public est pourtant essentielle. Nos interlocuteurs ne s'y trompent d'ailleurs pas : leur regard sur notre commune évolue favorablement.

L'avenir de notre territoire se dessine progressivement, porté par le programme « Petites Villes de Demain » dans lequel l'État a inscrit notre commune début 2021. Dans ce cadre, une étude d'aménagement du centre-bourg d'Antrain va être lancée début 2022, un schéma des pistes cyclables est en cours d'élaboration, une antenne de l'outil en main sera créée. L'avenir se prépare aussi au sein de la communauté de communes, au travers du plan des mobilités en cours d'adoption, du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ou du Plan Local de l'Habitat dont les travaux ont démarré. Mais l'avenir est déjà présent, avec l'ouverture du pôle social et solidaire, équipement intercommunal... et bientôt avec d'autres réalisations.

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.

La Majorité Municipale.

VAL COUESNON VOTRE FUTUR

Depuis 18 mois de cette nouvelle mandature, bien que minoritaires, nous souhaitons travailler dans un esprit constructif, de transparence et débattre sereinement; c'est pourquoi nous avons fait nôtre une citation de Robert SABATIER « s'opposer n'est autre que proposer, une opposition sans proposition n'est qu'un mouvement d'humeur ».

Il nous apparaît en effet que la démocratie représentative est le corps des élus d'une assemblée. Cette caractéristique explique l'importance du débat démocratique au sein du conseil municipal, au-delà du travail des commissions; force est de constater que nous nous heurtons à une majorité pour la plupart silencieuse.

Les décisions seraient-elles prises en bureau restreint ? Si tel est le cas, nous comprenons mieux l'absence d'échanges avec les élus de la majorité lors des conseils municipaux.

Certaines actions ou orientations menées ne sont pas présentées en amont et de manières formelles au conseil municipal, comme le prévoit la règle. Ce qui occulte la visibilité du programme « Bien vivre ensemble » (les informations nous venant par voie de presse entre autres).

Nos interventions lors des conseils municipaux portent à contester certaines décisions, car les procédures appliquées ne correspondent pas à la déontologie d'un exécutif responsable.

La commune nouvelle VAL COUESNON doit vivre en une seule et unique entité selon la charte établie à sa création. Nous regrettons que la majorité ait fait fi de cette volonté et du travail collectif de l'ensemble des élus de la précédente mandature. Au vu de tout ceci, cela nous conforte dans notre position de rester vigilants et attentifs.

Merci pour votre intérêt et attention.

L'équipe VAL COUESNON votre FUTUR: Philippe GERMAIN – Patricia LE PRIELLEC BRIAND – Delphine LEMOINE – Loïc PORCHER — Jean-Yves GUILLARD — Pierre MASSON.

RECENSEMENT 2022 POUR VAL-COUESNON

L'Enquête de recensement prévue en 2021 a été exceptionnellement reportée d'une année en raison de la crise sanitaire.

Elle se déroulera donc du 20 janvier 2022 au 19 février 2022.

Des dispositions particulières pourront être prises si la situation sanitaire imposait à nouveau des mesures de précaution.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France, et plus précisément

la population officielle de la commune nouvelle de Val-Couesnon. Ses résultats sont très importants, car ils sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget de la commune.

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...).

Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public potentiel.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

« Le recensement, c'est simple : répondez par internet comme 60 % des personnes recensées »

Les agents recenseurs sont recrutés par la commune et vous pouvez dès à présent postuler, si cela vous intéresse.

Lors de la période d'enquête, un agent, muni d'une carte officielle, et tenu au secret professionnel, vous remettra vos codes de connexion pour vous recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous.

Vos réponses sont strictement confidentielles. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes conformément aux lois qui protègent votre vie privée. Votre participation au recensement est essentielle, gratuite et rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous. Ne répondez surtout pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent !

Le nom et les photos des agents recenseurs seront visibles sur le site internet de la commune : valcouesnon.fr

Ordures ménagères : rappel

Les sacs d'ordures ménagères doivent être fermés hermétiquement et déposés dans les bacs de collecte. Le bac doit être présenté la veille au soir du jour de collecte avec la poignée côté rue, et rentré après la collecte.

Les jours de collecte sont :

- Commune déléguée d'Antrain : jeudi matin
- Commune déléguée de La Fontenelle, Saint-Ouen-la-Rouërie Tremblay : lundi matin

Le maintien de l'état de propreté du bac est à la charge de l'utilisateur. En cas de détérioration du bac, il faut contacter le SMICTOM.

